

## Comptes administratifs 2018

**PRINCIPAL - COMMUNE** Ce budget a enregistré toutes les dépenses et recettes générales liées au fonctionnement de la collectivité.

Parmi les dépenses on relève les frais d'électricité, l'entretien des bâtiments, frais de personnel, subventions aux associations, coupes d'arbres, fauchage, coût d'instruction des demandes de travaux d'urbanisme, frais de logiciels de mairie, frais de fournitures scolaires, combustibles, analyses de laboratoire pour la cantine, cadeaux de Noël pour les aînés, frais de commémorations, fournitures pour la construction du parcours sportif, les contrôles d'extincteurs, d'électricité et gaz, bornage du terrain acheté, avis presse de publicité du marché public, frais de scolarité pour les élèves de maternelle à Martel, les intérêts d'emprunt et les dotations aux amortissements notamment.

La section de recettes de fonctionnement enregistre les loyers (appartements et salle des fêtes), les redevances d'occupation du domaine public (Orange et Enedis), les dotations de l'Etat, la perception des impôts locaux, la vente des DVD film des aînés, le remboursement des frais de personnel pour le temps passé aux missions des budgets annexes multiservices et transport.

Parmi les dépenses d'investissement on retrouve : la participation au syndicat de l'eau pour l'alimentation en eau de parcelles, la création du chemin castiné dans le bois au dessus de la mairie et l'achat du terrain, l'achat de drapeaux et tables de pique nique, les premiers frais liés aux travaux de la salle des fêtes (architecte et analyses préalables).

Les recettes d'investissement comptabilisent la perception d'emprunt, le FCTVA, les remboursements de cautions de logements au départ des locataires, la taxe d'aménagement d'urbanisme, et les subventions publiques pour des travaux d'investissement réalisés.

**MULTISERVICES** Ce budget spécifique a été créé en 2015 à la demande des services préfectoraux pour une meilleure visibilité des écritures comptables inhérentes à ce bâtiment et afin d'être éligible à la récupération de TVA payée lors des travaux. Les quelques dépenses réelles effectuées correspondent aux frais d'entretien général du bâtiment (fosse et chaudière) ainsi qu'au remboursement de frais de personnel pour l'entretien extérieur, chiffres qui se retrouvent au budget principal. Les loyers constituent les recettes réelles. L'essentiel de ces écritures comptables sont des amortissements de subventions et des frais de construction.

**TRANSPORT** Ce budget est dédié aux charges et recettes liées aux services de transport scolaire et transport à la demande.

Le service « à la demande » enregistre la recette symbolique versée par chaque voyageur lors d'un trajet et bénéficie d'aides régionales et départementales. L'absence de frais de personnel permet de réduire le coût des 73 services assurés vers Souillac et Martel, pour 94 passagers au cours de l'année.

Le transport scolaire se limitait aux trajets internes à la commune et aux navettes entre les écoles de Baladou et Cuzance matin et soir pour véhiculer les enfants concernés. Le conseil Régional a contribué à cette charge financière dans la mesure où le bus sort de notre territoire géographique. A noter qu'un retard de paiement de la Région, devenue compétente en la matière, a été régularisé au printemps 2018, pour la période de septembre à décembre 2017. L'année 2018 complète a été subventionnée sur cet exercice.

Ce budget comptabilise également les frais généraux liés au bus : remboursement des frais de personnel du transport scolaire au budget principal, assurance, carburant et entretien général.

Les comptes rendus de conseil sont disponibles sur notre site internet si vous souhaitez des détails sur les finances.

# Budgets 2019

**PRINCIPAL – COMMUNE** La section « dépenses de fonctionnement » enregistre les dépenses courantes et générales de la collectivité telles les frais de personnel, les subventions aux associations, les frais d’instruction des demandes d’urbanisme, les intérêts d’emprunts, eau, électricité, cotisations, assurances, attributions des compensations pour les frais assurés par la communauté de communes pour l’exercice de compétences déléguées, frais de scolarité des élèves de maternelle de Martel notamment.

Les recettes de fonctionnement sont principalement composées de la perception d’impôts, des dotations de l’Etat et des revenus issus des locations du patrimoine immobilier de la commune. Cette section comptabilise également les concessions de cimetières accordées, les redevances d’occupation du domaine public (Orange et Enedis), le remboursement des frais de personnel des budgets annexes Multiservices et Transports et les droits de mutation.

Fiscalité: les taux des 3 taxes communales (habitation foncier bâti et non bâti) constituent la principale ressource à la collectivité, en dehors des dotations. Les taux d’imposition des taxes « sont maintenus aux valeurs de 2018.

Cette année, les principales dépenses d’investissement vont consister en la mise aux normes de certains bâtiments communaux afin de répondre aux critères d’accessibilité ; à l’achat d’une voiture pour les petits déplacements, à des travaux de voirie ; aux travaux de la salle des fêtes et WC public, l’équipement de la salle d’un vidéoprojecteur et l’installation d’une chambre froide dans la cuisine ; le remplacement du mobilier de la salle des fêtes (chaises et tables) ; le renouvellement des ordinateurs portables et du vidéoprojecteur de l’école ; la mise en eau du nouveau cimetière et la création d’un jardin du souvenir ; l’achat du terrain en face de l’église pour devenir un espace de stationnement supplémentaire au cimetière et aux manifestations du Bourg (autofinancement – aucun emprunt n’est souscrit pour ce projet) ; la réfection de toiture de certains bâtiments communaux ; l’adressage et divers travaux et aménagements.

A cela s’ajoutent les remboursements de capital d’emprunt et de caution de logement.

La section « recettes d’investissement » est principalement alimentée par un important virement de la section de fonctionnement. Le montant estimé du FCTVA est bas en raison du peu d’investissements réalisés en 2017.

Un emprunt est en attente de perception des fonds pour les frais liés aux travaux de la salle des fêtes. Des acomptes de subventions sont espérés sur la fin de l’année, en cours de réalisation des travaux.

## L’endettement

Un emprunt contracté en 2015 court jusqu’en 2027, pour les travaux d’enfouissement des réseaux. L’emprunt relatif à l’achat du terrain Ramon au dessus de la mairie, qui a connu ses premières échéances l’an dernier, et prendra fin en 2022. Le remboursement d’emprunt acté pour les travaux de la salle des fêtes en mars 2018 débute cette année (emprunt sur 12 ans).

Un emprunt relais sur 2 ans, en attente de perception des fonds sur l’exercice en cours, permet le financement des travaux dans l’attente des perceptions de subventions et FCTVA. Seuls les intérêts trimestriels seront en dépense cette année.

## **TRANSPORT et MULTISERVICES**

Des écritures comptables sensiblement identiques à l’an passé sont envisagées.

Les charges d’entretien général et les recettes habituelles de loyers compléteront les écritures comptables d’amortissement pour le budget multiservices.

Le budget transport quant à lui bénéficiera en principe du maintien des aides financières pour les services scolaire et à la demande pour cette année.